

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Les Vingt-sept plébiscitent le maintien des deux piliers de la PAC. p. 6

SERVICE DIPLOMATIQUE

Les députés interrogeront les nouveaux ambassadeurs de l'UE. p. 10

CONSEIL EUROPÉEN

Van Rompuy réconcilie communautaire et intergouvernemental. p. 10

EUROPOLITIQUE

Le quotidien des affaires européennes |

Mercredi 22 septembre 2010 | N° 4047 | 38^e année |

FOCUS

Envolée du transport aérien

La reprise du transport aérien est plus soutenue que prévu et les compagnies devraient enregistrer 8,9 milliards de dollars de bénéfices cette année, mais l'Europe est toujours à la traîne, selon un rapport de l'association internationale du transport aérien (IATA). Le secteur avait subi des pertes abyssales ces deux dernières années. Mais actuellement, poussées par la sortie de crise, les recettes des compagnies sont de nouveau portées par l'augmentation de la demande des passagers face à une augmentation modérée des sièges offerts, souligne l'IATA le 21 septembre.

Toutes les régions du monde ont vu leur perspective améliorée, à l'exception de celles pour l'Afrique, qui demeurent inchangées. Il reste toutefois des différences importantes selon les régions. La situation est favorable en Amérique du Nord ainsi qu'en Asie-Pacifique. A l'inverse, l'Europe reste toujours à la traîne et devrait être la seule région dans le rouge avec une perte, revue toutefois à la baisse, de 1,3 milliard. « *La faiblesse persistante de l'économie européenne et la confiance hésitante des consommateurs continue de déprimer le trafic passagers venant d'Europe* », analyse l'IATA.

L'association reste assez prudente prévoyant, pour 2011, un bénéfice global en repli à 5,3 milliards de dollars, avec un ralentissement attendu de la croissance économique.

ÉGALITÉ DES GENRES

Six ans pour mettre fin aux inégalités entre hommes et femmes

Par Sophie Petitjean

Lorsqu'ils ont proposé, en juin dernier, que le Conseil, la Commission et le Parlement européen se réunissent chaque année pour faire le point sur les progrès en matière d'égalité des genres, les euro-députés ont fait mouche¹. L'idée a en effet été reprise par la Commission européenne dans sa nouvelle stratégie 2010-2015 pour l'égalité entre les hommes et les femmes. En présentant cette initiative le 21 septembre, la commissaire Viviane Reding (justice et droits fondamentaux) n'a pas exclu de prendre de nouvelles mesures - voire d'instaurer des quotas - en 2012 pour renforcer la présence des femmes dans les postes de direction des entreprises.

Selon l'exécutif européen, le dialogue annuel de haut niveau, auquel pourront participer le Parlement européen, les présidences du Conseil, les partenaires sociaux et la société civile, permettra d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie européenne. Sur base de rapports annuels, les avancées obtenues seront analysées au regard des cinq priorités de la stratégie : 1. l'indépendance économique égale, 2. l'égalité de rémunération pour un travail de même valeur, 3. l'égalité dans la prise de décision, 4. la dignité, l'intégrité et la fin des violences fondées sur le sexe ; et enfin, 5. la promotion de l'égalité entre les genres en dehors de l'UE. Ces cinq priorités font partie intégrante de la Charte des femmes,

adoptée en mars 2010.

DES QUOTAS DE FEMMES

Parallèlement à cette réunion de haut niveau avec les institutions et la société civile, la Commission entend procéder à un échange de vues avec les entreprises européennes pour augmenter la participation des femmes dans la prise de décisions. « *Je n'ai jamais vraiment été partisane des quotas de femmes dans les postes de décision des entreprises jusqu'à présent, mais vu le manque de progrès dans ce domaine, nous pourrions être obligés de considérer de nouvelles initiatives dans ce domaine au niveau européen*, a déclaré Viviane Reding. *J'ai l'intention de rencontrer les PDG des grandes entreprises européennes publiques au cours du printemps 2011 pour discuter de la situation et de la portée d'une autorégulation. Selon les résultats de ce dialogue avec les industries, j'étudierai si de nouvelles initiatives sont nécessaires en 2012* ». Selon elle, fixer à 30 % la proportion de femmes siégeant dans les conseils d'administration serait un bon objectif à atteindre en 2015 (40 % en 2020).

PLUS D'EMPLOI, MOINS DE VIOLENCE

Au rang des autres actions concrètes, la Commission entend faciliter la participation des femmes au marché du travail en favorisant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et ainsi atteindre son objectif d'emploi (tous genres confondus) de 75 %, contenu dans la stratégie UE2020. L'accès aux postes de qualité sera encouragé et l'entreprene- (suite p. 5)

Sommaire



Des infos pour les euro-professionnels

www.europolitique.info

Oui, je souhaite m'abonner à *EUROPOLITIQUE* :

- 6 mois**, soit 112 numéros (version papier + HTML + PDF) au prix de **935 €⁽¹⁾**.
- 1 an**, soit 223 numéros (version papier + HTML + PDF) au prix de **1785 €⁽¹⁾**.
- 6 mois**, soit 112 numéros (PDF + HTML) au prix de **795 €⁽¹⁾**.
- 1 an**, soit 223 numéros (PDF + HTML) au prix de **1520 €⁽¹⁾**.

Je souhaite recevoir *Europolitique* en : français anglais

Je souhaite recevoir un numéro gratuit de *EUROPOLITIQUE* en: français anglais

Nom : Prénom :

Organisation : Activité :

Fonction : TVA : Non, Oui : N°

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date et signature : Pays :

Tél : Fax :

E-mail :

AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS CONNAÎTRE

VOTRE ACTIVITÉ

- Ambassades
- Associations, fédérations, syndicats, fondations, ONG
- Chambres de commerce
- Consultants et avocats
- Entreprises
- Finance, banque, assurance
- Institutions européennes
- Instituts de recherche, bureaux d'étude, universités
- Médias et communication
- Ministères et parlements nationaux
- Missions, représentations auprès de l'UE
- Autres :

VOS INTÉRÊTS

- Agro-industrie et agriculture
- Concurrence
- Consommateurs
- Énergie
- Environnement
- Finance, fiscalité et économie
- Industries et Entreprises
- Justice et affaires intérieures
- Médias PME
- Politique européenne générale
- Relations UE-pays tiers
- Science et Recherche
- Sécurité et Défense
- Social et Emploi
- Société de l'information
- Transports
- Autres :

Si l'adresse de facturation est différente de l'adresse de livraison, merci de nous l'indiquer. Veuillez payer à réception de la facture et noter que tout abonnement qui n'est pas annulé par écrit (les e-mails ne sont pas acceptés) au moins un mois avant son expiration sera automatiquement renouvelé.

(1) Prix public hors TVA et frais de port inclus.

Pour les abonnements multiples et les licences multi-utilisateurs, nous consulter. Toute commande non renseignée correctement ne sera pas prise en compte. Tout abonnement implique pour l'abonné la pleine acceptation des conditions générales de vente disponibles sur <http://www.europolitique.info>. Offre réservée aux nouveaux abonnés. Pour vous permettre de vous tenir au courant de nos activités, nous garderons vos coordonnées dans les fichiers de EIS, Rue d'Arlon 53, B - 1040 Bruxelles.

Conformément à la loi, vous pouvez accéder à ces données, en demander la rectification et consulter le Registre de la Commission de la Vie Privée.

Merci de retourner ce coupon dûment complété par courrier à : **Europolitique**
Rue d'Arlon, 53 / B-1040 Bruxelles ou par fax au : **+32 (2) 732 67 57.**

est publié par EIS (Europe Information Service S.A.), filiale du Groupe SIAC
Rue d'Arlon, 53
B-1040 Bruxelles
Président administrateur délégué & éditeur responsable :
René-Charles Millet
Conseiller de la direction :
Marc Paoloni

TÉLÉPHONE lignes directes :
+32 2 737 77 (-)
Ajoutez à la place des (-)
les deux chiffres qui suivent le nom de votre correspondant.

E-MAIL
Rédaction :
redaction@europolitique.info
Abonnements :
abonnements@europolitique.info
Publicité, annonces :
publicite@europolitique.info
Direct :
prenom.nom@europolitique.info

RÉDACTION
Editeur délégué & rédacteur en chef :
Pierre Lemoine (20)
Secrétaire général de la rédaction :
Eric Van Puyvelde (22)
E-mail rédaction :
redaction@europolitique.info
FAX rédaction : +32 2 732 66 51

Secrétariat de rédaction :
Anne Fekete de vari (18)
Tibor Szendrei (33)

Responsable « Editions Spéciales » : Rory Watson

Journalistes :
Dafydd ab Iago (58)
Sarah Collins (42)
Anne Eckstein (36)
Sophie Mosca (54)
Chiade O'Shea (37)
Sophie Petitjean (06)
Célia Sampol (60)
Isabelle Smets (34)
Joanna Sopinska (31)
Nathalie Vandystadt (45)

Correspondants :
USA - Washington : Brian Beary
Asie - Séoul : Sébastien Falletti

Traduction : Christina Berta, Aïda Boghossian, Betty Jackson, Michèle Morsa

Agenda, mise en page, site web :
Philippe De Clercq (57)
Geneviève Jourdain (13)
Grégoire Maus (15)
Christine Serville (14)

COMPTABILITÉ :
Directeur : Pascal Duvent
Tél : + 33 1 42 74 28 93
Fax : + 33 1 42 47 29 00
comptabilite@europolitique.info

MARKETING-ABONNEMENTS
Directeur : Frédérique Carton
Tél Abonnements : +32 2 737 77 09
FAX Abonnements : +32 2 732 67 57
E-mail Abonnements :
abonnements@europolitique.info
Responsable :
Richard Mestré (41)

PUBLICITÉ, ANNONCES
publicite@europolitique.info

FABRICATION
Directeur : Philippe Gawsewitch
Imprimerie : Identic, Bruxelles

Europolitique est publié en anglais sous le nom d'*Europolitics*.
ISSN 1811-4113

Sommaire n° 4047

A la Une

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Les Vingt-sept plébiscitent le maintien des deux piliers de la PAC. **p. 6**

SERVICE DIPLOMATIQUE

Les députés interrogeront les nouveaux ambassadeurs de l'UE. **p. 10**

CONSEIL EUROPÉEN

Van Rompuy réconcilie communautaire et intergouvernemental. **p. 10**

Social

Egalité des genres : Six ans pour mettre fin aux inégalités entre hommes et femmes **1**

Finances, banques, assurances

Marchés financiers : Fonds spéculatifs : les discussions se poursuivent, selon M. Barnier **4**

Banques/Aides d'Etat :

La Commission prend acte de la possible fusion BayernLB/WestLB **4**

Politiques sectorielles

Intégration : Le Parlement européen se saisit à nouveau du dossier Roms **5**

Politique agricole commune :

Les Vingt-sept plébiscitent le maintien des deux piliers de la PAC **6**

UE/Albanie/Bosnie : Le PE

votera en octobre sur l'exemption de visas **6**

Transport aérien : Accidents

d'avion : nouvelles règles encadrant les enquêtes **7**

Environnement : Perte de

biodiversité : une situation « inacceptable » selon le PE **7**

Gaz : Aval du PE au règlement

sur la sécurité d'approvisionnement **8**

Marché intérieur : Le PE veut

supprimer les obstacles à l'e-Commerce dans l'UE **8**

Prévention des catastrophes :

Les députés exigent une approche globale **9**

Institutions

Cour de justice/accès aux

documents : Rejet de trois pourvois sur l'accès aux mémoires de procédure **9**

Service diplomatique :

Les députés interrogeront les nouveaux ambassadeurs de l'UE **10**

Conseil européen : Van Rompuy

réconcilie communautaire et intergouvernemental **10**

Relations extérieures

Lutte antiterrorisme : Sept

principes européens pour le transfert de données passagers **11**

Immigration : Clandestins :

le PE valide un accord controversé avec le Pakistan **11**

Communauté de l'Energie :

Oui à l'Ukraine, non aux renouvelables et au « 3e paquet » **12**

En bref

Prêts de la BEI en Italie **13**

OMD : Barroso appelle à plus d'action **13**

Concours du FEM en Irlande **13**

Dépenser plus pour économiser plus? **13**

Déficits excessifs : Lituanie et Roumanie sur la bonne voie **13**

Congo : report du vote au PE **13**

Agenda **14**

MARCHÉS FINANCIERS**Fonds spéculatifs : les discussions se poursuivent, selon M. Barnier**

Par Sarah Collins

Il y a encore des divergences à surmonter concernant le projet de directive sur les gestionnaires de fonds spéculatifs, a admis Michel Barnier, alors que le Parlement européen doit voter en octobre. « *Nous sommes dans la dernière ligne droite. Nous discutons encore (...) mais n'avons pas fini* », a déclaré le commissaire au marché intérieur, avant une réunion importante cette semaine à Strasbourg, qui traitera des détails techniques et réunira des experts du Conseil, du PE et de la Commission européenne. Deux questions clés doivent être tranchées : le traitement des fonds et gestionnaires situés en dehors de l'UE et le démembrement des actifs par les fonds privés.

En vertu de la proposition les gestionnaires de fonds spéculatifs, de fonds privés et de fonds immobiliers ainsi que les investisseurs de capital-risque devront s'inscrire auprès de leurs superviseurs nationaux et fournir aux régulateurs plus de renseignements sur des activités clés telles que les emprunts.

Le différend relatif au pays tiers concerne le « passeport » qui serait donné aux gestionnaires dès lors qu'ils seraient inscrits dans n'importe quel Etat membre de l'UE. La France hésite à autoriser aux gestionnaires non européens un accès illimité au marché européen. Le Royaume-Uni, où se trouvent environ 80 % des fonds spéculatifs de l'UE, craint que les fonds et les gestionnaires étrangers soient traités différemment des fonds basés en Europe. Les articles problématiques (34-38) ont été laissés en blanc dans un texte de compromis du 27 août rédigé par la présidence belge, mais un nouveau texte doit être publié en fin de semaine. La Commission avait proposé que le passeport - base juridique permettant d'intégrer le nouveau règlement au dossier « marché intérieur » - soit remis aux fonds et gestionnaires non européens après une période d'essai de trois ans qui permettrait de vérifier la présence d'une supervision équivalente. Pour le rapporteur Jean-Paul Gauzès (France, PPE), le passeport doit être remis à tous les gestionnaires

si leurs régulateurs nationaux se conforment au règlement européen. Les investisseurs européens ne pourraient pas investir dans des fonds qui ne respecteraient pas les règles. « *J'espère que les exigences relatives au passeport en matière de transparence et de responsabilité de ses utilisateurs seront suffisantes pour convaincre tous les Etats membres d'adopter le compromis* » a dit M. Barnier à *Europolitique*.

L'autre problème (articles 26-30) concerne les gestionnaires de fonds privés, les conglomérats de gros investisseurs qui rachètent des entreprises en difficulté ou de nouvelles sociétés. Les socialistes européens ont dénoncé les fonds privés qui rachètent des entreprises pour revendre leurs actifs viables, laissant une structure endettée et du personnel au chômage. Mais les investisseurs en capital-risque (investissement dans de nouvelles sociétés) souhaitent être exemptés du nouveau règlement, au motif que le surcroît d'information exigé augmentera les coûts et les obligera à retirer leur argent des entreprises européennes. ■

BANQUES/AIDES D'ETAT**La Commission prend acte de la possible fusion BayernLB/WestLB**

Par Sophie Mosca

Suite à l'annonce le 20 septembre d'une fusion possible entre les banques régionales allemandes (Landesbanken) BayernLB et WestLB, la Commission européenne a confirmé le 21 septembre avoir été informée par les autorités allemandes de cette option. Elle a néanmoins averti que ce projet de rapprochement ne mettrait pas un terme aux enquêtes en cours quant aux importantes aides d'Etats reçues par les deux établissements et qu'elle étudiait leur viabilité à la lumière des plans de restructurations qui lui ont été soumis. « *Étant donné que ces deux banques sont dans un processus de restructuration, une fusion ne peut pas automatiquement aboutir à la restauration de leur viabilité à long terme* », a estimé le commissaire à la concurrence Joaquin Almunia, ajoutant : « *la Commission doit évaluer si l'entité fusionnée peut être viable à long terme et si les mesures envisagées pour partager le fardeau et limiter des distorsions de concurrence sont adéquates* ».

DES AIDES MASSIVES

Jusqu'à présent, WestLB localisée en Rhénanie du Nord-Westphalie a reçu différents types d'aides publiques : une protection contre le risque de 5 milliards d'euros, une injection de capital de 3 milliards d'euros et une mesure de soutien d'actif incluant une aide supplémentaire, actuellement soumise à l'évaluation de l'exécutif européen. Ces aides étaient assorties de la condition de réduire de moitié son bilan et de trouver un repreneur d'ici fin 2011.

Quant à BayernLB, installée en Bavière, elle a obtenu une injection de capital de 10 milliards d'euros et une protection contre le risque de 4,8 milliards d'euros. Si pour WestLB la Commission avait déjà pris une décision finale, en mai 2009, la procédure a été de nouveau ouverte suite à une nouvelle demande d'aide par WestLB. De même pour BayernLB l'enquête a dû être prolongée du fait de la nationalisation par l'Autriche de sa filiale Hypo Group Alpe Adria.

Les deux Landesbanken particulièrement égratignées par la crise financière sont

convenues dans un communiqué commun qu'une décision serait prise d'ici la fin de l'année sur le point de déterminer « *si une fusion fait sens au niveau économique* ». Ce n'est pas une surprise car cette question est à l'étude depuis plusieurs mois. Ces sept établissements bancaires détenus par les régions et par les caisses d'épargne ont été très fragilisés par des pertes conséquentes sur les marchés de produits dérivés et sur ceux de l'immobilier. Elles sont perçues comme le talon d'Achille du système bancaire allemand avec 500 milliards d'euros d'actifs toxiques sur les 700 milliards qui plombent les comptes des banques allemandes. En outre, la perspective de nouvelles normes bancaires internationales plus sévères en termes de fonds propres (Bâle III), ne leur laisse d'autre choix que celui d'une concentration. Le ministre allemand de l'Économie Rainer Brüderle, a enjoint aux Etats régionaux de s'entendre pour fusionner leurs banques et a suggéré dans le quotidien *Bild*, du 19 septembre, qu'il n'en reste, à terme, plus que « *une, maximum deux* ». ■

Egalité des genres

(suite de la p. 1)

riat féminin ainsi que les travailleuses indépendantes seront soutenus au niveau européen via des initiatives ciblées.

Ensuite, conformément à la Charte des femmes, la Commission européenne promouvra le principe selon lequel « à travail égal, il faut un salaire égal », notamment via l'établissement d'une journée européenne du salaire égal. Celle-ci serait célébrée annuellement pour sensibiliser au fait que les femmes continuent de gagner 17,6 % de moins en moyenne que les hommes dans l'Union européenne.

Enfin, la Commission travaillera avec les États membres pour éradiquer la vio-

lence à l'égard des femmes et s'attellera prioritairement à lutter contre les mutilations génitales féminines. Elle lancera notamment une stratégie intégrée pour lutter contre la violence en mars 2011, incluant une campagne de sensibilisation au niveau européen. « *L'Europe a été un précurseur en incluant le principe du salaire égal pour un travail égal dans son Traité de Rome en 1957. Nous pouvons le faire encore aujourd'hui en ce qui concerne la participation des femmes au processus décisionnel et la lutte contre la violence liée au genre* », a défendu la commissaire. 61 % des Européens considèrent que l'UE doit être proactive sur ces problématiques et, dans un Eurobaromètre publié le 21 septembre, ils sont 87 % à l'appeler à

s'attaquer à la violence faite aux femmes.

LE LOBBY DES FEMMES CONTENT

Le lobby européen des femmes a accueilli favorablement la nouvelle stratégie. Selon sa secrétaire générale, Myria Vassiliadou, les associations de femmes attendaient de pied ferme un meilleur suivi et des résultats concrets, plus particulièrement en ce qui concerne toutes les formes de violence et la participation égale des femmes au processus de décision. « *Nous avons besoin de mesures contraignantes et d'une mise en oeuvre complète* », a conclu Myria Vassiliadou. ■

(1) Résolution du 17 juin 2010 sur l'évaluation des résultats de la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010.

INTÉGRATION

Le Parlement européen se saisit à nouveau du dossier Roms

Par Pierre Lemoine à Strasbourg

La France n'en a pas fini avec les critiques du Parlement européen pour sa politique à l'égard des Roms. Les autres États membres vont devoir aussi assumer une responsabilité générale pour l'absence de politique communautaire à l'égard de la première minorité ethnique en Europe.

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) et la commission Emploi et Affaires sociales (EMPL) auditionneront mercredi 29 septembre à Bruxelles, en séance extraordinaire, à l'initiative des Socialistes et Démocrates (S&D), la vice-présidente de la Commission européenne Viviane Reding ainsi que les commissaires Cecilia Malmström (Affaires intérieures) et Lazlo Andor (Emploi).

Le groupe des Verts a, lui, décidé d'organiser à Bruxelles une « grande réunion » avec les « représentants des Roms de toute l'Europe ». Il a aussi adressé une requête à la Commission européenne pour qu'elle fasse le point (ce qu'elle a prévu de faire) des montants affectés à l'intégration des Roms et d'autres populations défavorisées - 17,5 milliards d'euros sur la période 2007-2013 - et largement sous-employés par les États membres.

Après les condamnations solennelles de la France, notamment la résolution votée le 9 septembre par l'assemblée plénière à une large majorité (337 voix pour, 245 contre et 51 abstentions), et après des querelles aux

plus hauts niveaux (surtout lors du Conseil européen du 16 septembre), la question des Roms est passée d'une affaire intérieure française à un niveau européen.

Le 21 septembre, à l'occasion de la nouvelle plénière à Strasbourg, le chef du premier groupe parlementaire (PPE), le Français Joseph Daul, a dû rappeler son pays d'origine à ses devoirs, tout en regrettant la « *circulaire malheureuse* » qui, cet été, en France, ciblait explicitement les Roms : « *Premièrement, a-t-il dit, chaque Etat membre doit respecter le Traité et le droit européen, et la Commission, gardienne des Traités, doit s'en assurer. Tous les Etats membres sont égaux, et c'est ce qui fait la force de l'Union européenne. (...) 2. Mon groupe regrette les écarts de langage auxquels cette affaire a donné lieu, mais je crois qu'à présent le débat est clos. Je crois que, sur un sujet aussi sensible et aussi emblématique des valeurs que défend l'Europe, la sérénité et le respect mutuel entre Etats membres et institutions européennes doit prévaloir. 3. Cette situation appelle une réponse européenne, une réponse communautaire, et pas 27 réponses nationales. (...) J'ai demandé, au sein du groupe PPE, à ma collègue Rom Livia Jarocka, de diriger un groupe de travail interne qui devrait faire des propositions concrètes dans les deux mois à venir au maximum* ».

« SCÉNARIO SÉCURITAIRE »

Avant lui, le chef du groupe S&D, l'Allemand Martin Schulz, a dénoncé la

« duplicité » du chef de l'Etat français qui, après le dernier Conseil européen, s'est prévalu du soutien « unanime » des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE : « *Oui, reconnaît-il, sur la forme (au sujet des propos tenus par la commissaire Reding), il a eu le soutien de tous. Mais, sur le fond, à l'exception de Berlusconi, personne ne s'est mis de son côté* ». Martin Schulz a voulu souligner le contraste avec un Nicolas Sarkozy qui, durant la présidence française de l'UE, a fait un « *travail positif* » grâce auquel « *l'Union a progressé* », et un chef de l'Etat français aujourd'hui « *sur la défensive* » au plan intérieur : « *En vacances cet été en France, a dit le leader socialiste, j'ai vu la montée du scénario sécuritaire. C'est une affaire de pros qui ont tout calculé froidement* ».

Le coprésident des Verts au Parlement européen, le Franco-Allemand Daniel Cohn-Bendit, n'a pas été en reste en dénonçant « *la culture du mensonge au niveau des ministres et du chef de l'Etat* » français : « *Ce qui est chagrinant est que les responsables politiques français ne comprennent l'Europe que comme une grande France et, dans le cas contraire, elle ne doit pas exister* ». La coprésidente Rebecca Harms a indiqué que les Verts avaient déposé une plainte auprès du président du Parlement européen pour défaut d'information de l'assemblée par le président Van Rompuy qui, dit-elle, a nié les conflits au sein du Conseil européen. ■

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**Les Vingt-sept plébiscitent le maintien des deux piliers de la PAC**

Par Louis Antoine

Réunis de manière informelle le 21 septembre à La Hulpe dans les environs de Bruxelles, les ministres de l'Agriculture de l'UE ont débattu dans les grandes lignes des objectifs à assigner à la Politique agricole commune (PAC) au-delà de 2013. Tous se sont prononcés pour le maintien de deux piliers de la PAC en prévoyant davantage de complémentarité, de cohérence et de transparence entre ces deux instruments, a affirmé Sabine Laruelle, la ministre belge qui préside les travaux de l'UE. Un accord existe pour que le premier pilier (aides directes et soutien des marchés) reste intégralement financé par le budget communautaire mais il existe encore du travail pour s'entendre sur la manière de distribuer les aides, a-t-elle reconnu. Quant au deuxième pilier (développement rural), a-t-elle poursuivi, le maître mot est « *flexibilité* ».

Dacian Ciolos, le commissaire à l'agriculture, a souligné l'importance d'une complémentarité des deux piliers « *pour atteindre quelques objectifs communs* », en particulier la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et des territoires. A partir de là, il s'agit de savoir comment traduire ces défis dans les instruments adéquats, a souligné en substance le commissaire qui présentera le 17 novembre sa communication sur la réforme de l'avenir de l'agriculture européenne. Pour M. Ciolos, si le premier pilier doit

contribuer au soutien des revenus, il doit aussi tendre vers une meilleure gestion naturelle et écologique de l'agriculture et prendre aussi en compte la gestion des territoires et les défis sociaux.

Devant les ministres, le président des agriculteurs européens, Pdraig Walshe, a mis en garde contre un remodelage en profondeur du premier pilier de la PAC pour donner un accent plus environnemental à cette politique. « *Ceci est inacceptable et mettrait en péril la performance économique et la compétitivité de l'agriculture de l'UE* », s'est-il inquiété.

« *Si les ministres de l'agriculture arrivent à construire un projet ambitieux à 27, nous aurons plus de poids, dans chacun de nos pays respectifs, pour faire en sorte que nos collègues des finances attribuent le meilleur budget possible à l'agriculture après 2013* », a encore souligné Mme Laruelle, consciente de l'importance des enjeux budgétaires qui vont dominer ces négociations.

Dans leur récente prise de position commune sur la PAC, Ilse Aigner et Bruno Le Maire, les ministres allemand et français de l'agriculture, avaient plaidé pour la nécessité de « *disposer de ressources à la hauteur de nos ambitions* », tout en soulignant dans le même temps qu'il convient d'établir le cadre financier global de l'UE avant de déterminer l'enveloppe à réserver aux dépenses agricoles. Selon M. Le Maire, 20 pays sont prêts à se ranger der-

rière la position franco-allemande : « *Il y a pour la première fois, a-t-il affirmé, un vrai consensus de tous, y compris du Royaume-Uni, pour dire que l'agriculture est un secteur stratégique. Je n'entends plus aucun pays dire que l'agriculture est moins importante qu'un autre secteur* ». Répondant aux critiques selon lesquelles Paris et Berlin auraient une position conservatrice, M. Le Maire a indiqué « *qu'il n'y aura pas de révolution de la PAC. Une bonne politique, a-t-il poursuivi, passe par la capacité à renouveler les instruments et à les adapter à la réalité mondiale (volatilité, environnement)* ».

POSITION FRANCO-ALLEMANDE REJETÉE PAR VARSOVIE

La position franco-allemande a, revanche, été fortement égratignée par le ministre polonais, Marek Sawicki. Selon lui, Paris et Berlin défendent leurs intérêts sans se soucier des autres pays. « *C'est un mauvais signal pour la négociation* », a-t-il fait valoir. Comme tous les pays d'Europe de l'Est, la Pologne défend l'idée d'un taux de répartition unique des aides directes, une idée fermement rejetée par les Français et les Allemands.

De leur côté, traditionnellement anti-PAC, les Britanniques ont plaidé pour l'élimination graduelle des aides directes qui ne sont pas reliées à un objectif précis, comme par exemple la protection de l'environnement. ■

UE/ALBANIE/BOSNIE**Le PE votera en octobre sur l'exemption de visas**

Par Joanna Sopinska

Le Parlement européen (PE) devrait se prononcer en octobre sur le processus de libéralisation des visas pour l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, a appris *Europolitique*.

La Commission européenne a récemment donné son feu vert au transfert de ce dossier à la commission Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures (LIBE) du PE. Elle avait envoyé une mission d'enquête en Albanie et en Bosnie, en juillet. La commissaire aux Affaires intérieures, Cecilia Malmstrom, a déclaré le 20 sep-

tembre, que les deux pays avaient bien progressé et qu'il fallait maintenant que le PE et le Conseil donnent leur accord.

La commission LIBE votera le 28 septembre. Si le vote est favorable, le dossier sera présenté à la plénière d'octobre. Les grands groupes politiques au PE ont confirmé, début septembre, à l'occasion d'une réunion spéciale avec la Commission européenne, qu'ils soutiendraient, à la session d'octobre, l'idée d'accorder à l'Albanie et à la Bosnie l'accès sans visa aux pays de l'espace Schengen, si la Commission confirme que ces deux pays répondent aux conditions exigées.

Certains eurodéputés sont contre, car ils craignent que la libéralisation ne permette aux criminels albanais de poursuivre leur trafic dans l'Union.

La rapporteuse du PE sur la libéralisation des visas pour les Balkans occidentaux à la commission LIBE, Tanja Fajon (S&D, Slovénie), a assuré que même si les visas sont supprimés, le processus de supervision sera maintenu.

La proposition de libéralisation complète du régime des visas avec l'Albanie et la Bosnie a été soutenue, début septembre, par la commission Affaires étrangères du PE. ■

TRANSPORT AÉRIEN

Accidents d'avion : nouvelles règles encadrant les enquêtes

Par Isabelle Smets

D'ici fin 2010, de nouvelles règles communautaires relatives aux enquêtes sur les accidents d'avion entreront en vigueur. Le Parlement européen a en effet approuvé, lors de sa session plénière du 21 septembre, un règlement qui va mettre en place un réseau européen des autorités nationales responsables des enquêtes et permettra une meilleure prise en compte des familles des victimes. Les amendements ayant été négociés avec le Conseil des ministres, le Conseil Transports devrait adopter le règlement le 15 octobre.

Le texte s'appliquera en cas d'accident ou d'incident grave (quasi-collision, problème de décollage/atterrissage, pannes multiples, etc.) dans l'aviation civile. Il prévoit une obligation d'enquête et, via le nouveau réseau, renforcera la coopération entre les autorités nationales compétentes.

Toute la difficulté de la négociation a consisté à trouver le bon équilibre entre

les intérêts qui peuvent s'affronter en cas d'accident : ceux des enquêteurs techniques (qui cherchent des causes), ceux des enquêteurs judiciaires (qui cherchent des responsabilités), ceux des autorités chargées de la réglementation et de la certification, etc. Il a, par exemple, fallu éviter que l'Agence européenne pour la sécurité aérienne (AESA), avec ses compétences de certification, ne puisse être juge et partie : sa participation aux enquêtes se limitera à un rôle de conseiller. Il a fallu aussi clarifier les relations entre les enquêteurs techniques et les enquêteurs judiciaires, pour pouvoir garantir la confidentialité des témoignages apportés aux premiers. Une condition indispensable pour s'assurer de la collaboration des membres d'équipage aux enquêtes techniques, estime l'ECA, l'association européenne représentant les pilotes d'avion. On retiendra d'ailleurs sa relative déception à l'issue du vote, puisque l'ECA estime qu'une stricte indépendance entre les enquêtes techniques et les enquêtes judiciaires n'est pas garantie par

le nouveau texte.

SOUTIEN AUX FAMILLES

L'autre grand volet du règlement obligera tous les Etats membres à mettre en place un plan d'urgence en cas d'accident, qui contient un volet « aide aux victimes et à leurs proches ». Les compagnies aériennes enregistrées dans l'UE devront également disposer d'un tel plan, qui prendra particulièrement en compte le soutien psychologique aux victimes et à leurs proches. Ces plans des compagnies aériennes devront être audités par les autorités nationales.

Quand un accident se produit, une personne de référence sera désignée pour être le point de contact des victimes et de leurs proches. Pour réduire au maximum l'attente des familles, les compagnies aériennes devront être en mesure de fournir une liste des passagers à bord de l'avion dans les deux heures qui suivent l'accident. Et avant un vol, les passagers auront la possibilité d'indiquer le nom d'une personne à contacter en cas d'accident. ■

ENVIRONNEMENT

Perte de biodiversité : une situation « inacceptable » selon le PE

Par Anne Eckstein

Alors que la Communauté internationale est réunie à New York sur ce même thème (voir *Europolitique* n° 4046), le Parlement européen souligne que l'Union européenne doit viser à renforcer les efforts internationaux en vue d'enrayer la perte de biodiversité et, partant, contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. Dans un rapport élaboré par Esther De Lange (PPE, Pays-Bas) et adopté en session plénière à Strasbourg, le 21 septembre, les euro-députés regrettent vivement que l'objectif communautaire d'enrayer la perte de biodiversité avant 2010 n'ait pas été atteint : c'est, disent-ils, « *inacceptable tant sur le plan éthique que sur le plan environnemental et économique* ». Aussi, les députés estiment-ils que l'UE doit tout mettre en œuvre pour enrayer la perte de biodiversité d'ici 2020 et restaurer les écosystèmes et insistent sur le fait

que la conservation de la biodiversité doit être prise en compte dans toutes les politiques.

Pour la rapporteuse, « *nous avons le devoir moral de laisser, à nos enfants et petits-enfants, une planète Terre dont ils pourront également continuer à s'occuper* ».

Le rapport qui étudie l'état de la mise en œuvre des dispositions législatives communautaires relatives à la conservation de la biodiversité, se félicite toutefois du nouvel objectif prioritaire qui consiste à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans l'UE d'ici 2020, et à restaurer ces écosystèmes autant que faire se peut.

C'est, soulignent les députés, « *l'objectif minimal absolu à atteindre d'ici 2020* ». A cette fin, ils demandent à la Commission européenne de garantir une meilleure intégration de la biodiversité dans les autres domaines d'action de l'UE, notamment dans l'agriculture, la sylviculture, la pêche, la politique

régionale et de cohésion, l'industrie, la coopération au développement et la recherche et innovation.

FINANCEMENT PUBLIC ET PRIVÉ

Les députés estiment que les seules dépenses publiques ne permettront pas d'atteindre l'objectif principal de l'UE et soulignent que la responsabilité sociale des entreprises doit également intégrer la dimension de la biodiversité. Ils demandent à la Commission de s'intéresser aux instruments de mise en œuvre des politiques qui encouragent les investissements dans la conservation de la biodiversité et découragent les investissements qui l'affectent négativement, tant dans le secteur public que privé. Les députés soulignent également la nécessité d'intégrer dans le prix final des produits mis sur le marché les coûts externes que sont, par exemple, les dommages causés à la biodiversité ou les coûts supportés pour promouvoir celle-ci. ■

GAZ**Aval du PE au règlement sur la sécurité d'approvisionnement**

Par Dafydd ab Iago

Le Parlement européen a approuvé, le 21 septembre, le projet de règlement introduisant des dispositions renforcées pour assurer la sécurité d'approvisionnement de l'UE en gaz¹ (première lecture). Le rapporteur Alejo Vidal Quadras (PPE, Espagne) a souligné qu'il s'agissait d'une « nouvelle étape » et d'un « instrument véritablement puissant » pour améliorer la sécurité d'approvisionnement. Le projet de règlement doit encore être formellement adopté en octobre par le Conseil. Si tout va bien, il entrera en vigueur avant la fin de l'année.

« Si il est appliqué rapidement et efficacement, ce sera un message puissant à nos fournisseurs de gaz » indiquant que l'Europe est unie en cas de crise, a indiqué M. Vidal-Quadras. Quant au commissaire à l'Énergie Günther Oettinger, il a jugé que le projet de règlement était une « bonne » nouvelle pour l'industrie. « Nul ne peut exclure la possibilité d'une crise de gaz », a ajouté M. Oettinger.

DÉROGATIONS

Les dispositions ne s'appliqueront pas à Malte et Chypre, tant qu'aucun gaz ne sera livré sur leur territoire respectif. En outre, le Luxembourg, la Slovénie et la Suède « s'efforcent » (mais ne sont pas tenus) de respecter les normes d'infrastructure. Dans le cas de la Slovénie et du Luxembourg, c'est l'absence d'installations de stockage de gaz ou de gaz naturel liquéfié qui est en cause. La

Suède, sans transit de gaz vers d'autres États membres, tire du gaz moins de 5 % de sa consommation totale d'énergie primaire.

Selon le président du Parlement européen, le Polonais Jerzy Buzek (PPE), « l'UE devrait être mieux protégée » contre des crises du gaz grâce à cette nouvelle législation sur une coordination européenne accrue des plans d'approvisionnement et d'interconnexion de gaz. Il s'agit, selon lui, de mieux gérer les crises d'approvisionnement en gaz en Europe et d'éviter que les ménages soient privés de gaz. M. Buzek a noté qu'une grande responsabilité avait ainsi été confiée à la Commission européenne. En cas d'« urgence européenne », il appartiendra à la Commission de veiller au bon déroulement de l'échange d'informations, à la cohérence des actions nationales, et à la coordination avec les pays tiers. Jerzy Buzek a promis que le PE surveillerait « de près » l'efficacité du règlement.

CHAOS DE RUSSIE

« Si des ruptures d'approvisionnement survenaient, par exemple de Russie, il n'y aurait pas immédiatement de chaos. À l'avenir, l'UE sera mieux armée et pourra répondre avec davantage de souplesse. Cela nous expose moins au chantage politique », a déclaré le président de la commission de l'industrie, Herbert Reul (PPE, Allemagne).

Konrad Szymanski (CRE, Pologne) espère que le règlement ne servira pas d'excuse pour poursuivre une politique d'« indifférence » de la part d'États et de

sociétés, d'« abus de l'arme du gaz russe » en Europe centrale. « J'espère que la Commission européenne luttera avec fermeté contre l'abus de monopole par Gazprom. Également pour des raisons politiques, Gazprom non seulement veut garder un contrôle total des gazoducs, y compris sur le territoire de l'UE, mais aussi garder un contrôle complet des matières premières, même après leur vente au marché communautaire », a dénoncé M. Szymanski. ■

(1) Détails du règlement dans *Europolitique* n° 4044

Repère

Le règlement fait suite aux crises d'approvisionnement en gaz russe de 2008 et 2009. En théorie, les mécanismes du marché continueront de primer. Parmi ses principales dispositions, une norme d'infrastructure en cas de températures extrêmement basses. Les compagnies européennes de gaz devront approvisionner les ménages et les services d'urgence. Les États membres sont tenus d'améliorer la sécurité de leur réseau dans les quatre prochaines années. De nouvelles interconnexions transfrontières entre États membres devront être établies dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur du règlement. Trois niveaux de crise sont prévus : alerte précoce, alerte, et urgence. Les États membres ont deux ans pour échauffer des plans de prévention.

MARCHÉ INTÉRIEUR**Le PE veut supprimer les obstacles à l'e-Commerce dans l'UE**

Par Sophie Mosca

Le Parlement européen a adopté le 21 septembre le rapport de Pablo Arias Echeverria (Espagne, PPE) qui a pour ambition de procéder à l'achèvement du marché intérieur du commerce en ligne et de redonner confiance aux citoyens européens dans ce mode nouveau de transactions commerciales.

La veille lors du débat, le rapporteur soulignait la nécessité de lever les obstacles à l'e-Commerce dans l'UE qui représente 15 % de croissance et ce afin de pouvoir en exploiter pleinement le potentiel. C'est un marché qui doit être développé pour ache-

ver les objectifs de l'agenda EU 2020 mais en 2009, seulement un Européen sur trois a acheté sur internet et 7 % des transactions ont concerné des échanges transfrontaliers. « Nous devons surmonter ces obstacles actuels pour développer cet outil essentiel pour les entreprises et les citoyens européens, c'est une responsabilité que nous devons assumer », a exhorté le député espagnol.

Pour ce faire le rapport propose d'améliorer la protection des consommateurs en modifiant des règlements communautaires dans 6 domaines d'action : 1. renforcer l'accès à internet pour tous les usagers européens ; 2. remédier à la fragmentation du marché en

ligne ; et 3. à celle des règles en matière de protection des consommateurs ; 4. renforcer la confiance des consommateurs ; 5. élaborer des initiatives pour inciter les entreprises à faire de l'e-commerce ; et 6. garantir la sécurité des mineurs qui utilisent internet.

Il propose par ailleurs d'instaurer un label de confiance garantissant la fiabilité et la qualité des produits mis en vente sur le marché électronique transfrontalier et estime primordial de simplifier la livraison qui pose problème quand des opérateurs refusent d'honorer les commandes faites par des consommateurs localisés dans un autre État membre. ■

PRÉVENTION DES CATASTROPHES

Les députés exigent une approche globale

Par Anne Eckstein

Un financement approprié, une législation sur la protection des forêts, la prévention des incendies et la rareté de l'eau, associés à une politique agricole équilibrée, sont indispensables pour combattre les catastrophes naturelles ou d'origine humaine, affirme le Parlement européen dans une résolution et un rapport adoptés le 21 septembre. Il exige l'adoption d'une approche globale de la prévention des catastrophes avec une attention particulière accordée aux régions isolées, lointaines, montagneuses ou peu peuplées ainsi que l'assouplissement des conditions de mobilisation du Fonds de solidarité pour ces régions.

Dans son rapport sur une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, Joao Ferreira (GUE/NGL, Portugal), rappelle que « la prévention des catastrophes fait partie, au premier chef, des compétences des États membres » et souligne « l'importance de réduire les disparités existantes entre les

régions et les États membres en termes de capacité de protection de leurs populations (...) en aidant à améliorer la prévention dans les régions et les États membres ».

Il faut, souligne le PE, des ressources financières suffisantes : la prévention des catastrophes doit faire partie des prochaines perspectives budgétaires 2014-2020. Par ailleurs, une prévention efficace requiert une politique agricole équilibrée, tant au niveau social qu'environnemental. Les députés demandent donc la création d'un système public d'assurance agricole au niveau européen pour limiter les pertes subies par les agriculteurs à la suite de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Un tel système permettrait d'éviter la multiplication des systèmes d'assurance nationaux et de mettre un terme aux déséquilibres qui subsistent entre les revenus des agriculteurs. Ils demandent aussi la mise en place d'un système minimal de compensation pour les agriculteurs des États membres touchés par une catastrophe. Enfin, les primes perçues par les agriculteurs devraient couvrir les frais additionnels

découlant de la mise en place de mesures de prévention des incendies et de systèmes d'élimination des eaux.

Les députés estiment en outre prioritaire l'élaboration et la révision de règlements relatifs à la sécurité de construction et à l'utilisation des sols, la réhabilitation des cours d'eau, le reboisement, le contrôle de l'érosion, la protection des zones habitées particulièrement vulnérables en cas de catastrophes, et le contrôle de la sécurité de grandes infrastructures telles que les digues, les oléoducs et les voies de communication. Soulignant l'importance des forêts et les liens entre sécheresses, incendies de forêt et désertification, ils demandent des mesures législatives sur la protection des forêts et la prévention des incendies, l'adoption d'une politique sur la rareté de l'eau, la sécheresse et l'adaptation au changement climatique. Ils demandent enfin à la Commission d'envisager des mesures coercitives en vue de décourager les actes de négligence et intentionnels à l'origine d'incendies. ■

COUR DE JUSTICE/ACCÈS AUX DOCUMENTS

Rejet de trois pourvois sur l'accès aux mémoires de procédure

Par Célia Sampol

La Cour de justice a rejeté, le 21 septembre, les pourvois introduits par la Suède, l'Association de la presse internationale (API) et la Commission européenne contre l'arrêt du Tribunal de première instance du 12 septembre 2007 touchant à l'accès aux mémoires de procédure de la Commission.

Cet arrêt avait partiellement annulé la décision de la Commission du 20 novembre 2003 de refuser l'accès à ses mémoires déposés devant la Cour de justice et le Tribunal dans le cadre de procédures juridictionnelles. Le règlement n° 1049/2001, sur l'accès aux documents des institutions de l'UE, prévoit en effet que tout citoyen européen et toute personne physique ou morale résidant dans un État membre a un droit d'accès aux documents des institutions. Il comprend cependant des exceptions notamment lorsque la divulgation d'un document porte atteinte à la protection des procédures juridictionnelles ou à des objectifs d'enquête.

En août 2003, l'API a demandé à la

Commission l'accès à ses mémoires déposés à l'occasion de plusieurs litiges. Mais en novembre, celle-ci lui oppose un refus en se fondant sur les exceptions prévues par le règlement. L'API saisit alors le Tribunal de l'UE. Le 12 septembre 2007, le Tribunal annule partiellement la décision de la Commission dans la mesure où elle refusait l'accès aux mémoires pour neuf affaires. Il considère toutefois que, dès lors que la procédure juridictionnelle concerne une affaire pour laquelle l'audience n'avait pas encore eu lieu, la Commission peut refuser de divulguer ses mémoires sans procéder à l'examen concret de leur contenu. Conséquence directe : l'API (affaire C 528/07 P) et la Suède (affaire C-514/07P) forment un pourvoi contre cet arrêt et la Commission (affaire C-532/07P) fait pareil de son côté.

La Cour confirme donc aujourd'hui l'arrêt du Tribunal qui a conclu que, lorsque dans une affaire, l'audience de plaidoiries n'a pas encore eu lieu, l'exception relative aux procédures juridictionnelles s'applique

sans que l'institution soit tenue de procéder à un examen concret de chaque document demandé. À cet égard, la Cour reconnaît l'existence d'une présomption générale selon laquelle la divulgation des mémoires déposés par une institution dans le cadre d'une procédure juridictionnelle porte atteinte à la protection de cette procédure tant que la procédure est pendante. En revanche, elle estime que la Commission doit procéder à une appréciation concrète de chaque document sollicité afin de vérifier si sa divulgation risque de porter atteinte à la procédure juridictionnelle à laquelle il se rapporte.

L'API s'est félicitée que la Cour soutienne « certaines » de ses vues, notamment en confirmant que la Commission ne peut pas refuser l'accès à ses mémoires après que le jugement a été donné y compris dans les cas sensibles de procédures d'infraction à l'encontre d'États membres. Elle continue néanmoins de penser que fournir l'accès aux documents avant même l'audience de plaidoiries « servirait grandement la transparence ». ■

SERVICE DIPLOMATIQUE**Les députés interrogeront les nouveaux ambassadeurs de l'UE**

Par Chiade O'Shea

Cinq nouveaux chefs de délégation et un nouveau représentant spécial de l'UE se présenteront en octobre devant le Parlement européen, a décidé la commission des affaires étrangères (AFET), le 21 septembre. A l'issue d'un débat sur l'opportunité de mettre sur le gril les 27 nouveaux ambassadeurs annoncés par la Haute Représentante Catherine Ashton, le 15 septembre, et la représentante spéciale de l'UE au Soudan, Rosalind Marsden (nommée en août dernier), les députés ont choisi les 6 postes « *stratégiquement les plus importants* ».

Outre la représentante au Soudan, ce seront : les ambassadeurs en Chine, Géorgie, Japon, Liban et Pakistan. L'Allemand Markus Ederer (Pékin), le Bulgare Philip Dimitrov (Tbilissi), l'Autrichien Hans Dietmar Schweisgut (Tokyo), la Néerlandaise Angelina Eichhorst (Beyrouth), le Suédois Lars-Gunnar Wigemark (Islamabad) et la Britannique Rosalind Marsden doivent s'attendre à un feu nourri de questions des députés, même si la commission AFET n'a pas de droit de veto sur leur nomination. Lors des négociations sur la création du SEAE, les eurodéputés s'étaient battus pour avoir le droit d'approuver ou de rejeter ces

nominations à haut niveau. Mme Ashton a refusé, avec l'appui de la Commission et du Conseil. Elle a cependant accepté cette procédure de consultation. Deux nominations majeures à ce jour, les chefs de délégation en Afghanistan et à Washington, ont déjà répondu aux questions d'AFET.

Le groupe des chefs de délégation, essentiellement masculin et du nord-ouest européen (avec un Bulgare et une femme) illustre le piètre degré de diversité du SEAE. Les députés noteront peut-être que la liste contient plus de femmes et de nouveaux États membres qu'avant, et que Marsden est la première représentante spéciale. ■

CONSEIL EUROPÉEN**Van Rompuy réconcilie communautaire et intergouvernemental**

Par Célia Sampol

Le président du Conseil européen Herman Van Rompuy appelle à sortir du schéma manichéen opposant méthode communautaire et méthode intergouvernementale car pour lui les deux ne sont pas, et ne doivent pas, être contradictoires. Ce sont les idées qu'il a développées le 20 septembre devant les étudiants de l'École de Sciences-Politiques à Paris à l'invitation du centre de réflexion « Notre Europe ».

Ce débat a refait surface depuis la mise en place du traité de Lisbonne qui confère le statut d'institution au Conseil européen et crée le poste de président du Conseil européen. Tandis que les présidences en exercice du Conseil se sont retrouvées mises à l'écart, ce dernier a été amené à prendre l'initiative sur certains dossiers comme la gouvernance économique. Cela a suscité une montée de protestation, notamment au Parlement européen, où des députés ont mis en garde contre une systématisation de la pratique de coopération intergouvernementale qui risquerait de saper la traditionnelle méthode communautaire qu'a développée la Communauté européenne au fil de sa construction pour prendre des décisions. Le sujet est d'autant plus revenu d'actualité avec la polémique sur les Roms et les affrontements verbaux entre les autorités françaises et la Commission européenne.

L'ancien Premier ministre belge refuse toutefois de voir aujourd'hui une « *renatio-*

nalisation de la politique européenne » mais préfère parler d'« *européisation de la politique nationale* » car « *l'Europe ne s'est jamais faite contre les nations* ». Le président du Conseil européen estime même que « *si les politiques nationales assument une grande place dans notre Union, pourquoi cela ne la renforcerait pas?* » Pour Van Rompuy, opposer le communautaire et l'intergouvernemental, « *comme le bien et le mal* », est un « *vieux schéma* » et un « *faux débat* ». Tout d'abord, constate-t-il, « *il est normal, quand on prend des décisions qui concernent les fondements de la monnaie et qui en plus engagent des sommes extraordinaires, que la responsabilité en soit assumée par un chef de gouvernement* ». Qui d'autre que le Premier ministre Papandreou aurait dû défendre les mesures d'austérité en Grèce? interroge-t-il.

LEÇON D'UNE CRISE GRECQUE

« *Le Conseil européen est le lieu où les uns et les autres peuvent trouver des positions communes donc européennes et nous le faisons en coopération étroite avec les autres institutions* », telles que la Commission (dont le Président est membre du Conseil européen), le Conseil, la Banque, le Parlement. Dans le cas de la crise grecque, c'était en outre la « *nouveauté de la situation* » qui a « *obligé* » les États à prendre leurs responsabilités. « *Nous avons dû inventer des mécanismes d'aide qui n'existaient pas. Le Traité européen interdit aux pays d'assumer les dettes d'un partenaire et ne prévoyait pas*

d'importants instruments communautaires pour les pays de la zone euro ». Quand on explore des solutions hors du cadre juridique, le rôle des institutions de l'UE est « *logiquement en retrait* ».

Le président considère donc comme essentiel que chacun conserve son rôle. Et de rappeler que l'Union a toujours avancé grâce à deux principes : « *le principe de transfert* » et « *le principe de participation* ». Le premier « *a construit l'Europe* » en transférant des éléments du pouvoir exécutif, législatif ou judiciaire du niveau national vers un nouveau niveau européen. Il est à la base de la création d'une Commission, d'un Parlement, de la Cour. Le second « *renforce l'Europe* » en amenant des acteurs nationaux, des pouvoirs exécutifs, législatifs ou judiciaires dans un cadre commun et contraignant. Cette idée sous-tend la création du Conseil des ministres et du Conseil européen ainsi que la participation des parlements nationaux à la législation européenne.

« *Une Europe uniquement construite en transférant du pouvoir national vers un niveau européen risque de perdre une assise solide. Une Europe entièrement dépendante de l'implication permanente de tous les partenaires risque d'éclater. Il faut les deux* », a tenté de conclure, conciliateur, le chrétien-démocrate flamand. ■



Discours de M. Van Rompuy : http://www.consiliium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/116622.pdf

LUTTE ANTITERRORISME

Sept principes européens pour le transfert de données passagers

Par Nathalie Vandystadt

Collectées par les compagnies aériennes, les données privées des passagers (*Passenger Name Record*) intéressent de plus en plus de pays dans le cadre de leurs politiques antiterrorisme. Pour faire face aux futures demandes, la Commission européenne a présenté, le 21 septembre, des principes européens de protection de la vie privée à imposer à toute négociation. Également sur la table : trois mandats confidentiels pour renégocier les accords actuels avec les États-Unis, l'Australie et le Canada.

En mai, les eurodéputés avaient décidé de repousser leur vote sur les accords déjà en place – mais non conclus par l'UE – avec les États-Unis (2007) et l'Australie (2008), le temps que la Commission leur propose un « modèle PNR » global fixant les attentes européennes en matière de respect de la vie privée. Voici les sept principes voulus par la commissaire à la Sécurité intérieure, Cecilia Malmström :

1 - Les données PNR doivent être utilisées

exclusivement pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

2 - Les catégories de données devraient se limiter à ce qui est nécessaire à cette fin, et être clairement mentionnées dans l'accord.

3 - Les passagers devraient recevoir des informations claires sur l'échange de leurs données, ainsi qu'avoir le droit de les voir et de formuler des recours administratifs et judiciaires efficaces.

4 - Pour éviter le « profilage » des voyageurs, des décisions visant un individu – comme le refus de l'embarquer – ne doivent jamais être fondées sur un traitement automatisé des données PNR, mais impliquer une intervention humaine.

5 - Les pays demandeurs doivent garantir un niveau élevé de sécurité des données et une surveillance efficace et indépendante des autorités qui les utilisent

6 - Les données PNR ne peuvent pas être conservées plus longtemps que nécessaire pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale, et les pays tiers devraient limiter le nombre de personnes

y ayant accès.

7 - Les pays destinataires peuvent partager les données « *au cas par cas* » avec d'autres pays demandeurs, à condition que ces derniers respectent les normes de l'accord fixé avec l'UE.

Le Japon et la Nouvelle-Zélande s'intéressent aussi aux données européennes : ils devront donc se plier à ces principes. Tout comme les États-Unis, le Canada et l'Australie dans le cadre des nouveaux mandats de négociation que la Commission veut faire adopter par le Conseil le plus vite possible. C'est surtout l'accord avec Washington qui fait polémique. Eurodéputés, autorités nationales de protection des données, défenseurs des libertés civiles, et aussi la commissaire à la Justice Viviane Reding, avaient jugé trop longue la durée de rétention des PNR outre-Atlantique : 15 ans. Ce qui aboutit à un « *profilage de l'ensemble de la population européenne qui se rend aux États-Unis* », selon la Ligue belge des droits de l'homme.

La commission des libertés civiles du PE débattera du dossier le 28 septembre. ■

IMMIGRATION

Clandestins : le PE valide un accord controversé avec le Pakistan

Par Nathalie Vandystadt

Malgré les controverses, le Parlement européen a approuvé, le 21 septembre à Strasbourg, un accord avec le Pakistan facilitant le renvoi de milliers d'immigrés venus illégalement dans l'Union européenne. Le groupe des Verts dénonce avec force un accord visant avant tout les Afghans, passés par le Pakistan pour venir en Europe, alors que leur pays voisin est en guerre.

Cela faisait huit ans que la Commission européenne négociait cet accord de réadmission avec Islamabad, dans le cadre d'une démarche plus large visant à plus de coopération en matière d'immigration. Selon l'Exécutif – sur la base des chiffres de 2008 – environ 13 000 citoyens pakistanais ont été appréhendés en séjour irrégulier dans l'UE.

« Avec cet accord, les États membres visent avant tout les Afghans : c'est le comble du cynisme et de l'indécence que de renvoyer chez eux les victimes d'une guerre

à laquelle les États membres participent », a fustigé l'élue française verte, Hélène Flautre. Selon elle, la Commission européenne, comme les autorités pakistanaises sont aux « *abonnés absents pour nous expliquer la faisabilité et l'impact de cet accord : personne n'en a aucune idée* ».

L'accord oblige les signataires, sur la base d'une réciprocité totale, à réadmettre leurs propres ressortissants et, sous certaines conditions, les ressortissants de pays tiers et les apatrides. Il définit les modalités techniques régissant la procédure de réadmission (demande, moyens de preuves, délais, modalités de transfert et modes de transport). Ainsi, selon un communiqué du PE, une demande de réadmission à laquelle le Pakistan n'aurait pas répondu dans les 60 jours serait considérée comme adoptée. Le refus d'une demande de réadmission devra être justifié. Tous les coûts de transport devront être assumés par l'État qui expulse l'individu. Les 27 et la Commission estiment suffisantes les garanties protégeant les personnes concer-

nées contre des abus par les autorités locales une fois revenues. Ils jugent aussi que l'accord permettra de lutter contre les filières d'immigration clandestines.

Toutefois, le Pakistan n'a pas ratifié la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés, dénoncent des élus socialistes, verts et radicaux de gauche dans une déclaration annexée au rapport du conservateur roumain Csaba Sógor approuvant l'accord. Le texte comporterait en outre « *de nombreuses lacunes et ambiguïtés* ».

Cela n'a pas empêché une majorité du PE – 382 voix pour, 250 contre et 23 abstentions – de le valider. Devant le PE, la commissaire à la Sécurité intérieure, Cecilia Malmström, a de son côté justifié : « *Ces accords de réadmission existent depuis longtemps* », ajoutant que si l'UE « *veut être crédible à l'égard des citoyens européens en matière de politique migratoire, il faut que ceux qui n'ont pas de titre de séjour légal pour rester sur le territoire (européen) soient renvoyés* » chez eux. ■

COMMUNAUTÉ DE L'ÉNERGIE

Oui à l'Ukraine, non aux renouvelables et au « 3e paquet »

Par Dafydd ab Iago

La Communauté de l'Énergie (CEn) va formellement accepter l'Ukraine parmi ses membres, lors de son huitième conseil ministériel, le 24 septembre à Skopje. Après la promulgation, en Ukraine, d'une nouvelle loi sur le gaz en juillet 2010, une cérémonie de signature bouclera le long cheminement de Kiev vers la CEn. En revanche, aucune avancée n'est attendue sur le front de l'intégration de l'acquis communautaire ayant trait à l'énergie renouvelable, et au 3e paquet sur la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité de l'UE.

La CEn est un marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel regroupant les 27 États membres de l'Union européenne et 8 États et territoires de l'Europe du sud-est¹. Elle engage ses membres à appliquer l'acquis communautaire dans le domaine de l'énergie (lire le repère).

ADHÉSION DE L'UKRAÏNE

Après le bouclage des négociations d'entrée dans la CEn, l'Ukraine n'avait pas avancé suffisamment dans la mise en œuvre des réformes nécessaires. Un mémorandum d'accord concluant les négociations d'adhésion avait été signé dès octobre 2009. Le conseil ministériel de la CEn avait approuvé l'adhésion de l'Ukraine - et de la Moldavie - en décembre 2009 pour autant que soit adoptée la loi sur le gaz conforme à la législation européenne. L'engagement de l'Ukraine avait été mis en doute sous le gouvernement précédent, la Première ministre Ioulya Tymochenko semblant freiner la mise en œuvre de réformes clés.

Le président de la Commission européenne José Manuel Barroso s'est entretenu, dans le courant de ce mois, avec son homologue ukrainien Viktor Ianoukovitch, de la réforme du secteur national de l'énergie. Il a parlé depuis lors de progrès « réels » : « Nous nous attendons désormais à ce que l'Ukraine procède à la mise en œuvre des réformes du secteur gazier ». M. Barroso a aussi cité la modernisation du réseau ukrainien de transit de gaz. Dans les semaines à venir, l'UE promet de financer deux études de faisabilité sur le réseau de transit. « L'Ukraine restera un pays clé de transit », si toutefois « des condi-

tions de transit stables et à long terme » peuvent être trouvées, reflétant l'intérêt de toutes les parties : Ukraine, UE et aussi Russie, a-t-il ajouté.

Après l'adhésion à la CEn, l'Ukraine va devoir respecter un échéancier de mise en œuvre d'une quinzaine de points de législation européenne en électricité, gaz, environnement, énergies renouvelables et sécurité d'approvisionnement.

RENOUVELABLES

Concernant l'adoption de la directive sur la promotion des énergies renouvelables (2009/28/CE), c'est l'absence de statistiques fiables qui pose problème. « Autrement, nous risquons d'avoir des objectifs trop élevés ou trop bas », expliqué un fonctionnaire. Les ministres de l'Énergie de la région semblent tenir à ne pas perdre de temps. Pour cette raison, le conseil ministériel adoptera des « recommandations ».

Selon une étude réalisée pour le compte du secrétariat de la CEn, les membres de la Communauté pourraient atteindre une part de 24 % de renouvelables d'ici 2020. Des objectifs nationaux contraignants pourraient osciller entre 19 % au Monténégro à 36 % en Albanie. Adopter ces objectifs, comme dans la directive sur les renouvelables de 2009, aiderait la région à exploiter un potentiel « vaste ». En présentant l'étude, le directeur du secrétariat Slavtcho Neykov a noté les problèmes d'ordre statistique avec l'incohérence des données et des méthodes de mesure. Ces éléments pourraient poser de graves problèmes lorsqu'il s'agira d'établir le point de départ pour calculer les objectifs de renouvelables.

Autre explication de la résistance à la directive européenne : le coût de son adoption. L'étude de la CEn cite un chiffre entre 3,1 et 5,4 milliards d'euros. L'adoption pourrait créer de 10 000 à 167 000 équivalents emplois à plein-temps dans la région, surtout dans le secteur de l'électricité. Mais les pertes dans les secteurs politiquement sensibles du charbon et du lignite pourraient aller jusqu'à 21 700 postes.

PAQUET « LIBÉRALISATION »

Les ministres de la CEn ne militent pas encore ardemment pour une législation libéralisant le marché de l'énergie. « Les

parties contractantes ont respecté les délais de mise en œuvre du deuxième paquet », a indiqué un responsable. La CEn semble ignorer poliment le fait que 25 des 27 États membres s'exposent à une procédure d'infraction concernant le deuxième paquet.

Le conseil ministériel a pris la décision de ne pas faire passer le troisième paquet. Une « recommandation » diplomatique peut aider les membres de la CEn à ne pas « perdre » de temps. Les fonctionnaires continuent cependant de parler d'adoption l'an prochain. Cela ferait entrer en vigueur la législation européenne de 2009 sur les marchés énergétiques avec des mesures notables dont la dissociation patrimoniale des gestionnaires de réseaux de transport par rapport aux producteurs et distributeurs d'énergie. ■

(1) L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine, le Monténégro, la Serbie, le Kosovo, et la Moldavie (qui est entrée le 1^{er} juillet 2010).

Repère

Le traité de la Communauté de l'énergie est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2006. Il est conclu pour une période de 10 ans. Parmi ses objectifs, il vise à créer un cadre juridique et commercial stable favorable aux investissements afin de permettre un approvisionnement en énergie stable et permanent; créer un espace de régulation unique pour les échanges d'énergie de réseau; et renforcer la sécurité d'approvisionnement de cette zone et développer les relations avec les pays voisins. Une part importante des activités de la Communauté de l'énergie porte sur la mise en œuvre d'une partie de la législation communautaire - ou « acquis communautaire » - dans l'ensemble des États parties au traité en matière d'énergie, d'environnement, de concurrence et d'énergies renouvelables, ainsi que le respect de certaines normes communautaires de portée générale relatives à des systèmes techniques, par exemple en matière de transport ou de raccordement transfrontalier.

En bref

Prêts de la BEI en Italie

Des contrats ont été signés le 20 septembre pour deux prêts au groupe bancaire italien UniCredito Leasing par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour soutenir les investissements des petites et moyennes entreprises italiennes et des projets dans les énergies renouvelables et des infrastructures environnementales. La BEI a accordé des lignes de crédit-bail de 350 millions d'euros pour le financement des investissements par les PME et de 200 millions d'euros pour soutenir les énergies renouvelables et des projets d'efficacité énergétique.

OMD : Barroso appelle à plus d'action

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a invité à redoubler d'effort dans la lutte contre l'extrême pauvreté, la maladie et l'illettrisme dans le monde, lors de sa présentation de la position de l'UE pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), au siège des Nations unies, à New York, le 20 septembre. Il a salué les progrès réalisés à ce jour, mais a appelé à plus d'action. Il a expliqué que la Commission européenne, à elle seule, a contribué à la scolarisation de 9 millions de filles et de garçons depuis 2004, et a permis à 31 millions de ménages d'être reliés au réseau d'eau potable. Il a conclu en déclarant qu'il n'y avait pas de place pour la complaisance. Il a réitéré le soutien de l'UE aux pays en développement, en particulier dans les « crises oubliées » que l'Union essaie de cibler. M. Barroso a ajouté que malgré les difficultés économiques, l'UE consacrerait un milliard d'euros supplémentaire à la réalisation des OMD, surtout dans les pays de la région Afrique, Caraïbes, Pacifique.

Concours du FEM en Irlande

La demande d'intervention du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), introduite par l'Irlande suite au licenciement de 1 135 de ses travailleurs du secteur de la maintenance des avions, a reçu l'aval de la Commission européenne le 21 septembre. Si le Parlement européen et le Conseil ne formulent pas d'objection, un concours de 7,4 millions d'euros sera octroyé afin de faciliter le retour à l'emploi de 850 travailleurs licenciés par la SR Technics Ireland Ltd (maintenance d'avions). Ce financement, qui représente deux tiers du dispositif total (estimé à 11,5 millions d'euros), devrait permettre d'accompagner leur réinsertion en leur offrant des séances d'orientation, des formations en dehors du lieu de travail, l'éducation de troisième niveau et la promotion de l'entrepreneuriat et du travail indépendant.

Dépenser plus pour économiser plus ?

Le PPE défend une augmentation du budget européen sans augmenter les budgets nationaux. Mardi 21 septembre à Strasbourg, dans le débat naissant sur les « perspectives financières » 2014-2020, le Français Joseph Daul expliquait ainsi la position du groupe qu'il préside : « *Des sujets tels que l'immigration, l'énergie, le climat, la recherche et l'innovation ne peuvent plus être traités de façon pertinente qu'au niveau européen. Cela veut dire qu'il faut investir ensemble, donc à un moindre coût pour les Etats membres. Nous le voyons avec le budget européen 2011, les Etats membres ne souhaitent pas voir ce budget augmenté, et ils estiment que, puisqu'ils doivent faire des économies au plan national, on doit le faire au niveau européen. Nous ne disons pas le contraire, mais nous le disons autrement : au lieu de dépenser 'national' dans les domaines où l'Europe est plus efficace, il faut dépenser collectivement* ».

Déficits excessifs : Lituanie et Roumanie sur la bonne voie

La Commission européenne avait recommandé aux gouvernements de Vilnius et de Bucarest de réduire leurs dépenses publiques, dans le respect des recommandations de l'UE. Au terme de la révision à mi-parcours des progrès réalisés dans le cadre de la procédure pour déficits excessifs - qui vise les pays dont le déficit public dépasse le plafond de 3 % du PIB - elle a conclu le 21 septembre que les autorités des deux pays avaient bien suivi ces recommandations et qu'aucune mesure supplémentaire n'était requise dans le cadre de la procédure de déficit excessif. Les deux pays devraient ramener leurs déficits sous les 3 % dans les délais prévus, mais ils ne doivent pas pour autant relâcher leur effort, dit-elle. La Roumanie s'est engagée à ramener son déficit public de 7,8 % à 7,3 % du PIB en 2010 et la Lituanie de 8,9 % en 2009 à 5,9 % en 2010.

Congo : report du vote au PE

Le vote prévu le 23 septembre au Parlement européen à Strasbourg sur les lacunes en matière de protection des droits de l'homme et de justice en République démocratique du Congo a été reporté à la session de Bruxelles les 6 et 7 octobre. Une grève nationale en France le jeudi 23 va en effet paralyser le réseau ferroviaire et le transport aérien, ce qui compliquerait le retour des députés. Le débat prévu la veille est cependant maintenu. Joseph Daul, président du PPE, a critiqué la motion de report présentée par le CER et a reçu le soutien des Verts. « *Vous voulez être payés sans vote* », a-t-il déploré.

L'agenda de l'Union

**Mercredi 22
septembre**

PARLEMENT EUROPÉEN

SESSION PLÉNIÈRE

09:00 - 19:00, *Strasbourg, Hémicycle*

Ordre du jour de la session :

09h00 – 11h50

- Débats prioritaires
- Conclusions de la réunion du Conseil européen (16 septembre 2010) - Déclarations du Conseil européen et de la Commission
- Paquet sur la surveillance financière
- Déclarations du Conseil et de la Commission
- Fin débats prioritaires

12h00 – 13h00

Votes:

- Cadre financier pluriannuel pour la période 2007-2013 - Rapport: Reimer Böge (PPE, DE)
- Projet de budget rectificatif n° 7/2010: garantie fournie par l'Union européenne conformément aux dispositions de l'article 122 du traité FUE – assistance financière aux États membres - Rapport: László Surján (PPE, HU)
- Remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée - Rapport: Sharon Bowles (ADLE, GB)
- Pharmacovigilance des médicaments (modification du règlement (CE) n°726/2004) - Rapport: Linda MCavan (S&D, GB)
- Pharmacovigilance (modification de la directive 2001/83/CE) - Rapport: Linda MCavan (S&D, GB)
- Mise sur le marché et utilisation des produits biocides - Rapport: Christa Klass (PPE, DE)
- Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles - Rapport: Peter Skinner (S&D, GB)
- Surveillance macroprudentielle du système financier et institution d'un Comité européen du risque systémique - Rapport:

Sylvie Goulard (ADLE, FR)

- Compétences de l'Autorité bancaire européenne, de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles et de l'Autorité européenne des marchés financiers - Rapport: Antolín Sánchez Presedo (S&D, ES)
- Autorité bancaire européenne - Rapport: José Manuel García-Margallo Y Marfil (PPE, ES)
- Missions spécifiques de la Banque centrale européenne relatives au fonctionnement du Comité européen du risque systémique - Rapport: Ramon Tremosa I Balcells (ADLE, ES)
- Autorité européenne des marchés financiers - Rapport: Sven Giegold (Verts/ALE, DE)
- Application des droits de propriété intellectuelle sur le marché intérieur - Rapport: Marielle Gallo (PPE, FR)
- Stratégie européenne pour le développement économique et social des régions montagneuses, des îles et des zones faiblement peuplées

15h00 -18h00

- Défaillances dans le domaine de la protection des droits de l'homme et de la justice en République démocratique du Congo - Déclarations du Conseil et de la Commission, suivies d'un débat
- Relations transatlantiques: taxe d'admission aux Etats-Unis - Déclarations du Conseil et de la Commission, suivies d'un débat

18h00 – 19h00

- Heure des questions au Conseil

ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Strasbourg

- 14h45 : Cérémonie de signature de la législation adoptée en codécision - Salle du Protocole
- 17h30 : Présidence de la réunion de la délégation du PE avec l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) - Espace Salvador de Madariaga - Salle S1

DÉLÉGATIONS

SOMMET SUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

09h00 – 21h00, *New-York*

Plus d'info au lundi 20 septembre

DÉLÉGATION POUR LES RELATIONS AVEC LA SUISSE, L'ISLANDE ET LA NORVÈGE ET À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

15:00 - 18:30 *Strasbourg* : SDM-S1

Réunion préparatoire

DÉLÉGATION POUR LES RELATIONS AVEC LE CANADA

15:00 - 18:30, *Strasbourg* : SDM-S1

DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURONEST

15:00 - 17:30, *Strasbourg* : SDM-S5

DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UPM

17:30 - 18:30, *Strasbourg* : SDM-S1

CONSEIL DES MINISTRES

RÉUNION DU COREPER I

Bruxelles

RÉUNION DU COREPER II

Bruxelles

EUROPEAN CONSUMER PROTECTION ENFORCEMENT DAY- HIGH LEVEL MEETING

Bruxelles

Le European Consumer Protection Enforcement Day partira d'une analyse critique du modèle actuel de collaboration en matière de protection des droits des consommateurs, et examinera en même temps les possibilités d'améliorer l'efficacité et l'effectivité à l'avenir. Le programme prévoit dès lors également un débat sur le modèle de protection adapté.

RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION POUR UNE EUROPE PLUS SÛRE

22 au 24 septembre, Ostende

La Conférence annuelle sur la recherche en matière de sécurité (SRC) est le point de convergence des acteurs européens dans les domaines de la recherche en matière de sécurité, du développement technologique et de l'innovation. Cette année, la conférence est organisée sous la Présidence belge par le service Politique scientifique fédérale (BELSPO) en coopération avec la Commission européenne, avec le cofinancement du 7^e Programme-cadre de recherche sur la sécurité (PC7).

Contact : Brigitte Decadt : Brigitte.

DECADT@belspo.be, +32 2 238 35 70

SÉMINAIRE DE CRISE SUR LA COOPÉRATION CONSULAIRE EUROPÉENNE

22 et 23 septembre, Bruxelles

Durant le séminaire de crise, on recherchera les plus-values que peut apporter une coopération européenne au niveau consulaire en temps de crise ainsi que les domaines de travail consulaire qui peuvent entrer en ligne de compte pour la coopération européenne en temps de crise. Contact : Audrey Van Scharen : Audrey. vanscharen@diplobel.fed.be, +32 (0)2 501 32 71

EUROJUST SOUS LE TRAITÉ DE LISBONNE : UN RÔLE RENFORCÉ POUR UNE ACTION PLUS EFFICACE

20 au 22 septembre, Bruges (Europa College)

Plus d'info au lundi 20 septembre

COMMISSION EUROPÉENNE

DÉPLACEMENTS ET VISITES

■ Mr Andris Piebalgs in New York (20-22/09): participates at the side event on "The Central Role of Education for Development"

■ Ms Androulla Vassiliou in Copenhagen (22-23/09): attends the Grundtvig Tenth Anniversary Conference on "European Cooperation in Adult Learning-Shaping the Future"

■ Mr John Dalli participates at the European Food Safety Authority (EFSA) Advisory Forum (Malta)

■ Ms Maria Damanaki receives Dr Jane

Lubchenco, Under Secretary of Commerce for Oceans and Atmosphere and Administrator of US National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)

■ Mr Günther Oettinger delivers a speech at the Institute of Energy Economics at the University of Cologne (EWI) (Cologne)

■ Mr Günther Oettinger delivers a speech at European Federation of Public Service Unions (EPSU) (Brussels)

■ Mr Günther Oettinger receives Prof. Dr. Helga Nowotny, President of the European Research Council

■ Mr Günther Oettinger receives Jacques De Boisseson, President of the European Union Chamber of Commerce in China plus a delegation of this organisation

■ Mrs Connie Hedegaard in New York (19-25/09): meetings with several ministers

TRIBUNAL

09h30

Huitième chambre

■ Plaidoirie T-262/09 : Defense Technology / OHMI - DEF-TEC Defense Technology (FIRST DEFENSE AEROSOL PEPPER PROJECTOR)

Propriété intellectuelle

Marque communautaire - Un recours en annulation formé par le titulaire des marques verbale et figurative nationales, de marques non enregistrées et du nom commercial comportant l'élément verbal "FIRST DEFENSE" et "DEF-TEC PRODUCTS", pour des produits classés dans la classe 13, contre la décision R 493/2002-4 (II) de la quatrième chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), du 4 mai 2009, annulant la décision de la division d'opposition qui refuse partiellement l'enregistrement de la marque figurative comportant l'élément verbal "FIRST DEFENSE AEROSOL PEPPER PROJECTOR", pour des produits classés dans les classes 5, 8 et 13, dans le cadre de l'opposition formée par la requérante.

COMITÉ DES RÉGIONS

■ 5^e réunion de la Commission de l'environnement, les changements climatiques et de l'énergie ENVE

Lieu: Comité des Régions, Bruxelles

Conférences à venir

28 septembre, Bruxelles

■ **Le prix du progrès: une tarification routière intelligente pour une Europe plus propre, plus efficace et plus concurrentielle**

Thème : Conférences sur les expériences et attentes des tarifications routières pour camions

Organisateurs : Transport & Environment, Fédération Inter-Environnement Wallonie et Bond Beter Leefmilieu

Contact et inscription :

www.transportenvironment.org/conference

Adresse : Goethe Institut

5 octobre, Bruxelles

■ **Conférence finale du SEC (Statut de la société coopérative européenne)**

Thème : La conférence présentera les résultats du programme d'études

Organisateurs : Cooperatives Europe and Euricse

Contact : Antonina Guarrella, Tel. +

32(2)743.10.33 - office@coopseurope.coop
chiara.strano@euricse.eu

Adresse : Copa-Cogeca, rue de Trèves, 61, 1040 Brussels

6 octobre, Bruxelles

■ **Séminaire sur une macro-région Alpine**

Thème : séminaire organisé dans le cadre des Open Days 2010. Au programme du séminaire, qui se tiendra à la Délégation de la Lombardie, discussions et échanges de bonnes pratiques en faveur d'une stratégie macro-régionale pour les Alpes.

Organisateurs : consortium ALPMAR (Tyrol (Autriche), région Ouest de la Slovénie, Franche-Comté (France), Trentin (Italie), Sud Tyrol (Italie) et Lombardie (Italie)

Contact :

emanuela_ammoni@regione.lombardia.it

Adresse : 09h00 - 13h00, Place du Champ de Mars, Bruxelles

28 October, Brussels

■ **Counter measures in the balkans against organised crime and corruption**

Table ronde organisée par les Amis de l'Europe, le Ministère de la Justice de la République de Serbie et le Fonds de Belgrade pour l'excellence politique

Contact: Jacqueline Hogue +32 (0)2 737

9150, Jacqueline.Hogue@friendsofeurope.org

Venue: Bibliothèque Solvay, Brussels

www.friendsofeurope.org

ALDE condemns

the blatant discrimination against the Roma minority in a number of Member States and in particular attempts to target this community for mass expulsion which is contrary to the values and laws of the EU which prohibit discrimination on grounds of ethnicity or nationality and guarantee freedom of movement of EU citizens.

A more enlightened approach across the EU would envisage the integration and improvement in living conditions of Roma and their equal treatment as any other European citizen.



www.alde.eu